

DIRECTION DES FINANCES

Sous-Direction de Partenariats Public-Privé

2012 DF 112 Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit Municipal de Paris.
Communication de la première et de la deuxième décision modificative du budget 2012

COMMUNICATION

Mes chers collègues,

Le Crédit Municipal de Paris offre à nos concitoyens une solution unique aux difficultés financières que ces derniers peuvent rencontrer dans l'accès au crédit classique en leur accordant des prêts sur gages.

Créée pour lutter contre l'usure, les missions de cette institution à vocation sociale ont depuis été élargies et complétées, notamment par la distribution de microcrédits personnels et de prêts personnels.

La maison mère, le Crédit Municipal de Paris, se concentre sur les activités de prêts sur gages, ventes aux enchères et conservation d'objets. Fidèle à sa vocation sociale, elle a développé un projet de microcrédit et expérimente aujourd'hui un rôle d'accompagnement des personnes en surendettement en partenariat avec la Banque de France.

La filiale, CMP-Banque, gère quant à elle les activités bancaires du groupe Crédit Municipal de Paris : prêts de restructuration (rachat de dettes), prêts de trésorerie, prêts hypothécaires, prêts sociaux, prêts aux associations...

Ces deux structures demeurent toutefois étroitement liées puisque le Crédit Municipal de Paris reste l'actionnaire majeur de sa filiale CMP-Banque à hauteur de 99,9%.

En application de l'article L514-2 du Code Monétaire et Financier, à la séance des 9 et 10 juillet 2012 de notre assemblée, vous ont été présentés la troisième décision modificative du budget 2011, le compte financier de l'exercice 2011 et le budget 2012 de l'établissement public.

Il m'appartient aujourd'hui de vous rendre compte de l'activité et de la situation financière du Crédit Municipal et de sa filiale bancaire (I).

La première et la deuxième décision modificative du budget 2012 de l'établissement public vous sont également présentées (II).

Activité et situation financière

Activité et situation financière du Crédit Municipal de Paris

La croissance de l'activité de prêt sur gages demeure soutenue

Depuis le 2ème semestre 2008, la production moyenne mensuelle de prêts sur gages ne cesse d'augmenter pour atteindre 15,3 M€ en septembre 2012 (contre 13,1 M€ en septembre 2011 et 9,6 M€ en septembre 2010). La production annuelle augmente ainsi de +31% sur l'année 2011 pour atteindre 141,7 M€ contre 108,4 M€ en 2010.

Il en ressort une augmentation significative de l'encours de prêts qui atteint 123,7 M€ fin 2011 (soit +28% par rapport à fin 2010) et 157 M€ fin septembre 2012.

En effet, l'activité de prêt sur gages est toujours fortement corrélée avec les courbes du chômage. Ainsi, le contexte économique défavorable depuis plusieurs années et l'offre de crédit bancaire plus restreinte amènent davantage de parisiens vers des solutions comme celles du prêt sur gages. Ce sont d'ailleurs toutes les catégories sociales qui, confrontées à des difficultés momentanées, peuvent avoir recours à un prêt sur gages.

Par ailleurs, comme en 2010, la hausse du cours de l'or a encore contribué à cette croissance en revalorisant les objets gagés (la production en valeur augmente de 31% sur l'année 2011 et le nombre de contrats de 12% la même période).

L'établissement poursuit sa vocation sociale

En 2011, le renforcement de la vocation sociale de l'établissement s'est matérialisé par l'aboutissement de la démarche amorcée en 2010 pour diminuer les taux d'intérêt pratiqués sur le prêt sur gages, plus particulièrement pour les prêts de petit montant.

En effet la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation a modifié les dispositions relatives au taux d'usure et permis au Crédit Municipal de revoir progressivement sa tarification et d'homogénéiser les taux des prêts, sans remettre pour autant en cause ses équilibres financiers.

Par ailleurs, à l'occasion de ses 375 ans d'existence, le Crédit municipal de Paris a décidé fin 2011 de réaliser une opération de « dégageant gratuit » et de restituer à une partie de ses clients des objets déposés en gage.

Cette démarche s'inscrit également dans la tradition sociale du Crédit Municipal de Paris, qui à travers l'histoire a connu d'autres « opérations de bienfaisance », depuis Louis XVI, à la commune de Paris en passant par le don de l'aéronaute Alberto Santos Dumont en 1901.

Cette opération a été mise en œuvre au premier trimestre 2012. Elle a permis à 2 000 clients de récupérer leur bien avec effacement de leur créance, pour un encours total de 175 K€. En effet, seuls pouvaient bénéficier de cette opération les clients dont le total des prêts sur gages n'excédait pas 150 euros. En cas de pluralité de contrats, seul le contrat le plus onéreux était éligible à la restitution gratuite. Par ailleurs, afin d'éviter de possibles effets d'aubaine, le dégageant gratuit ne pouvait concerner que des prêts contractés avant le 31 octobre 2011.

La situation financière de l'établissement autorise une telle action qui s'inscrit pleinement dans la vocation sociale du Crédit Municipal, et ce d'autant plus qu'elle cible les plus petits prêts.

Les autres activités du Crédit Municipal : ventes aux enchères, conservation d'objets d'arts et microcrédit personnel

L'activité des ventes aux enchères se maintient également à un niveau élevé depuis 6 ans. Comme en 2010, les adjudications de l'année 2011 sont particulièrement importantes, notamment suite à la hausse du cours de l'or. Elles atteignent 14,1 M€ en 2011, contre 11,8 M€ en 2010 (+18,6%) et représentent 2,7 M€ de revenus en 2011 (2,4 M€ en 2010).

L'activité de conservation sécurisée d'objets d'art, Munigarde progresse en terme de contrats (487 au 31/12/2011 contre 476 fin 2010 et 468 fin 2009), mais son chiffre d'affaires (730 K€) est en retrait par rapport à 2010 (-7,6%).

Depuis octobre 2008, dans le cadre d'une convention avec le Département de Paris, le Crédit Municipal propose des microcrédits personnels. La responsabilité de l'établissement se limite à l'organisation du dispositif entre les différents acteurs, les prêts étant mis en place par des banques partenaires. Le financement est assuré par des participations du Département de Paris et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce dispositif a depuis été étendu à d'autres départements d'Ile de France.

Le rôle du Crédit municipal est avant tout d'assurer l'accompagnement systématique des emprunteurs, du dépôt de dossier jusqu'au remboursement intégral du prêt. Il tend également à fédérer les différents acteurs, travailleurs sociaux, associations comme établissements bancaires, de façon à offrir ce dispositif dans les meilleures conditions possibles aux particuliers.

L'importance de cette nouvelle activité se confirme puisque plus de 1.700 prêts ont été accordés depuis le lancement du dispositif.

Une situation financière satisfaisante

L'exercice 2011 présente à nouveau un résultat excédentaire significatif, à 1,6 M€, soit un montant supérieur à celui de 2010 (1,3 M€). En effet, la poursuite de la forte croissance de la production de prêts et des autres produits de fonctionnement a permis à l'établissement d'absorber sans encombre la diminution des prix pratiqués à la clientèle.

Ainsi, le produit net bancaire (PNB) du Crédit Municipal s'élève à 14,8 M€ en 2011, soit une légère hausse par rapport à 2010 (0,5%).

Cette évolution traduit l'effet combiné d'un léger repli des intérêts des prêts sur gages (9,53 M€ en 2011, soit -1,9% par rapport à 2010 en raison de la diminution des taux d'intérêt pratiqués) et d'une progression de +11,5 % des autres produits de fonctionnement, qui atteignent 5,3 M€, notamment au titre des produits perçus des ventes aux enchères et des frais accessoires au prêt sur gage. En outre, l'établissement a réussi à maintenir un coût moyen de refinancement modéré (2,59% en 2011 contre 2,35% en 2010).

Par ailleurs, le Crédit Municipal poursuit sa recherche de gains de productivité. Ainsi, même si ses charges d'exploitation augmentent plus fortement qu'en 2010 (+ 6,5% entre 2010 et 2011 contre +4% entre 2009 et 2010), cette croissance demeure beaucoup moins forte que celle de la production.

En particulier, l'effectif est resté stable en 2011, comme en 2010. Les charges de personnel progressent néanmoins de +4% par rapport à 2010 (contre +0,9% entre 2009 et 2010) suite à des remplacements par des personnels plus qualifiés et expérimentés et à la réévaluation de certaines cotisations.

Aussi, l'augmentation des charges de l'établissement est surtout liée à l'augmentation d'autres charges extérieures (+10% par rapport à 2010). Il s'agit principalement de la hausse de la rémunération des commissaires-priseurs (en raison de la hausse de la production) et de l'accroissement des charges informatiques.

Le coût du risque s'accroît entre 2010 (193 K€) et 2011 (391 K€) sous l'effet de la provision de 175 K€ relative à l'opération de dégagement gratuit approuvée en décembre 2011 et effectivement mise en place durant le premier trimestre 2012.

Le coefficient d'exploitation de l'établissement a augmenté pour atteindre 89%. Ce niveau, supérieur à celui de 2010 (85%), et à celui d'établissements bancaires classiques, se rapproche des niveaux caractéristiques des Caisses de Crédit Municipal et s'explique par l'importance des tâches manuelles que nécessite l'activité de prêt sur gages pour gérer un important nombre de dépôts de petits montants. En contrepartie, le coût du risque est inférieur en raison des garanties prises sur les objets.

Conformément à la vocation municipale et sociale de l'établissement, le résultat de l'exercice 2011, soit 1,6 M€, a été affecté pour partie au Centre d'action sociale (CASVP) de la Ville de Paris (500 K€), à l'AP-HP à hauteur de 200 K€, à la Ville de Paris elle-même à hauteur de 180 K€ et, enfin, aux fonds propres de l'établissement (705 K€).

Le bilan du CMP-EPA s'équilibre en 2011 à hauteur de 455 M€ contre 483 M€ en 2010. Cette diminution correspond pour l'essentiel à une réduction des opérations de refinancement réalisées par l'établissement pour le compte de sa filiale.

Le ratio de solvabilité s'élève à 17,04% (contre 18,07 % fin 2010) sur les seuls Fonds Propres de Base (Tier One). Ce léger repli traduit l'augmentation de l'encours de prêts. Avec les fonds propres complémentaires, constitués principalement de la réévaluation de la valeur du bâtiment, le ratio de solvabilité de l'établissement atteint 32,07% (contre 34,35% fin 2010). Enfin, le ratio de liquidité se situe à 2737%, largement au-dessus du minimum réglementaire de 100%.

Etant donné le niveau d'activité de l'établissement et des conditions de refinancement qui demeurent satisfaisantes, le Crédit Municipal devrait dégager des résultats satisfaisants en 2012, en progression par rapport à 2011.

Organisation et contrôles

Le Crédit Municipal de Paris a fait l'objet d'une inspection sur place de la part de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) durant le 1er semestre 2011. Le rapport définitif a été transmis en juillet 2011 et la lettre de suite reçue le 21 octobre 2011.

Ce rapport souligne les progrès importants effectués par l'établissement dans sa gestion au cours des dernières années et notamment la qualité des dispositifs de contrôle interne (contrôle permanent, conformité, sécurité des systèmes d'information, et contrôle périodique via l'inspection générale).

L'ACP a formulé quelques recommandations qui ont d'ores et déjà fait l'objet des mesures correspondantes. Il s'agissait en particulier de renforcer encore les dispositifs en place de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ce qui a nécessité des aménagements du système d'information afin de pouvoir identifier de façon plus systématique les opérations répétitives effectuées par la clientèle. Par ailleurs, le renforcement du dispositif de contrôle permanent est en cours, en s'inspirant de celui du contrôle périodique qui donne satisfaction.

Activité et situation financière de CMP-Banque

La mise en œuvre du plan stratégique de CMP-Banque s'est déroulée sur l'année 2011

2011 a été l'année de la mise en œuvre du plan stratégique adopté fin 2010 par le Conseil d'administration de CMP-Banque afin d'améliorer la rentabilité de l'établissement en renforçant, en priorité, sa capacité de développement commercial.

Ce plan stratégique visait à renforcer le positionnement commercial de la Banque autour du crédit et d'une clientèle affinitaire avec le secteur public et para-public. Il a conduit la Banque à resserrer son réseau d'agences intra-Paris et à revoir les missions des équipes en faveur de l'animation commerciale. Par ailleurs, l'activité bancaire a été recentrée vers le tissu associatif.

Cette réforme organisationnelle est achevée, même si certaines actions de transformation du réseau ont été réalisées à un rythme moins rapide que prévu. La réforme n'a pas apporté à ce jour les résultats attendus en termes de développement commercial.

Néanmoins, la Banque a engagé de nouveaux partenariats institutionnels, notamment celui signé début 2011 avec le CNAS (Comité national d'action sociale, pour le personnel des collectivités territoriales) pour gérer ses prêts sociaux.

Afin de compléter le réexamen de sa stratégie, la Banque a également mené au cours de second semestre 2011 une étude avec l'aide d'un cabinet de conseil sur l'organisation des services du siège et l'amélioration de leur performance. Cette étude a conduit à la décision d'externaliser au premier trimestre 2012 les activités de télémarketing et d'archivage.

Les effets attendus du plan stratégique tardent encore à se matérialiser dans la production de la Banque

Dans un contexte de marché des prêts personnels très nettement défavorable, le décalage enregistré dans la mise en place de la nouvelle organisation commerciale et les difficultés informatiques rencontrées en début d'année ont pesé sur le niveau de production de nouveaux crédits de la Banque qui atteint 119,5 M€ sur l'exercice 2011, en retrait de 12% par rapport à 2010 (136,4 M€).

Si les données disponibles indiquent que la production de 2012 est plus importante, puisque la moyenne mensuelle de crédits produits au 1^{er} semestre 2012 est de 11,8 M€ contre 10 M€ en 2011 et 11,3 M€ en 2010, ce niveau de production demeure cependant très inférieur à celui attendu lors de la mise en œuvre du plan stratégique.

L'encours de crédits productifs d'intérêts est légèrement en hausse ; il atteint 407 M€ au 30 juin 2012, contre 402 M€ fin 2011 et 403 M€ fin 2010.

Ces retards affectent la rentabilité de CMP-Banque

L'évolution de la production conduit à un repli de 7% du produit net bancaire (PNB) qui atteint 21 M€ en 2011, contre 22,6 M€ en 2010.

Grâce à la poursuite d'un important effort de maîtrise des coûts, l'établissement a maintenu stable son niveau de frais généraux, puisque ceux-ci atteignent 18,2 M€ en 2011 contre 18,3 M€ en 2010.

Par ailleurs, le coût du risque s'établit à 2,2 M€, en retrait par rapport à son niveau de 2010 (2,8 M€).

A noter cependant que l'exercice 2011 a connu d'importants mouvements sur ce poste. Il s'agissait d'une part d'une évolution des modes de déclassement des créances douteuses, et, d'autre part, de la mise en place de la Loi Lagarde sur le recouvrement des créances en surendettement. Cette mise en place a entraîné une majoration du coût du risque d'environ 1 M€ notamment parce que la Loi Lagarde a réduit la durée maximale des plans de surendettement de 10 à 8 ans, ce qui a conduit les Commissions de surendettement à accélérer les passages en Plan de Rétablissement Personnel. Ces dispositions pèsent de façon importante sur un établissement comme CMP-Banque dont l'activité est largement orientée vers une clientèle relativement fragile.

Suite à ces évolutions, le coefficient d'exploitation de la Banque se dégrade et s'établit à 93,6% en 2011, contre 86,8% en 2010.

En conclusion, les contraintes de marché et réglementaires pesant sur CMP-Banque d'une part, et les effets insuffisants des réformes engagées ces derniers mois se traduisent par un résultat net 2011 déficitaire de -849 K€, contre un bénéfice de 360 K€ en 2010.

Le ratio de solvabilité augmente et demeure donc satisfaisant, à 15,57% fin 2011 (contre 15,07% en 2010), soit un niveau supérieur aux exigences de fonds propres actuellement imposées par les régulateurs à CMP-Banque (11%).

Les perspectives de l'établissement ne permettent pas d'espérer un retour à la rentabilité en 2012

CMP Banque subit la forte concurrence des banques généralistes qui ont développé leurs activités de prêts personnels et renforcé leur offre de restructuration. Cette concurrence affecte notamment le flux de dossiers apportés par les banques, principal canal d'apporteurs, et donc directement le niveau de production de prêts de CMP Banque.

Par ailleurs, la rentabilité de la Banque devrait encore être affectée en 2012 par les effets de la Loi Lagarde, dont l'impact sur le coût du risque est estimé par CMP Banque à 1,3 M€ pour 2012.

Enfin, le travail engagé en 2011 sur l'amélioration de la méthodologie de provisionnement a conduit la Direction de la Banque à commander des travaux complémentaires sur ce sujet à un cabinet spécialisé, en lien avec ses commissaires aux comptes. Ces travaux pourraient entraîner un nouveau provisionnement complémentaire en 2012.

Ces perspectives ont conduit le groupe à engager au deuxième semestre 2012 un diagnostic approfondi du réseau de distribution de la Banque, avec l'appui d'un prestataire extérieur. Il s'agit, grâce à ce diagnostic, de définir les actions à mener pour atteindre la nécessaire adéquation de l'organisation commerciale et de la gestion des ressources humaines de l'établissement dans le contexte d'évolution du tissu concurrentiel auquel elle est confrontée.

Organisation et contrôle

Les actions entreprises par CMP Banque au cours des années précédentes pour renforcer son organisation et ses processus de contrôle ont été poursuivies.

En particulier, sous l'étroite supervision de son Comité d'audit, CMP Banque a répondu aux observations formulées en 2010 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Il s'agissait notamment de désigner une personne responsable de la filière « risques », ce qui a été fait en février 2011, et de poursuivre le développement des contrôles permanents de premier et de second niveau.

L'établissement a également poursuivi les efforts entrepris pour consolider la qualité de la méthodologie de provisionnement statistique. Comme évoqué plus haut, CMP Banque a commandé en lien avec ses Commissaires aux Comptes une étude spécifique pour refondre sa méthodologie de provisionnement, étude et dont les résultats sont attendus pour fin 2012.

Décisions modificatives du budget 2012 du Crédit Municipal de Paris

A- Décision modificative n°1 du budget 2012

Le Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Paris a adopté, lors de sa séance du 4 juillet 2012, la décision modificative n°1 du budget 2012 de l'établissement public.

Cette décision modificative vise à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de prêts à hauteur de 20 M€ contractés par l'établissement public pour assurer le refinancement de l'activité de CMP-Banque.

En effet, les conditions de refinancement de moyen terme sont toujours contraintes depuis 2008. Dans ce contexte, l'établissement public, conforté par son rattachement à la Ville de Paris et sa notation financière AA+, a pu bénéficier d'offres de refinancement qui peuvent contribuer au refinancement de sa filiale. Les conditions du prêt accordé par l'établissement public à CMP-banque sont ainsi adossées à celles des contrats de prêt contractés par le Crédit Municipal. Par ailleurs, CMP-Banque procédera au remboursement à l'euro des frais globaux de refinancement supportés par l'établissement public.

En conséquence, la section de fonctionnement n'est pas modifiée et la section d'investissement est modifiée en dépenses (chapitre 27) et en recettes (chapitre 16) du montant du capital emprunté, soit 20 M€.

A l'issue de cette décision modificative, l'équilibre de la section d'investissement s'établit à 24,454 M€.

L'ensemble de ces mouvements est retracé en annexe 1 de la présente communication.

Décision modificative n°2 du budget 2012

Le Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Paris a adopté, lors de sa séance du 17 octobre 2012, la décision modificative n°2 du budget 2012 de l'établissement public.

Section de fonctionnement

Cette décision modificative comporte une modification de la section de fonctionnement à hauteur de 2 M€ en charges et en produits, sans modifier l'équilibre de la section.

Aussi, l'équilibre global de la section de fonctionnement n'est pas modifié et l'excédent de fonctionnement prévisionnel est stable à 527.300 €, soit des recettes totales de 30.361.000 €.

Les crédits au chapitre 62, impôts et taxes, sont abondés de 50.000 € afin de tenir compte du changement des modalités d'assujettissement du Crédit municipal à la Contribution sociale de solidarité

Les crédits pour fournitures et prestations de services (chapitre 63) sont augmentés de 400.000 € pour financer une mission d'accompagnement de CMP-Banque ainsi qu'un contrat d'assurance complémentaire rendu nécessaire par la forte augmentation des valeurs conservées en gage.

Le chapitre 65 (opérations sociales) est abondé de 175.000 € afin d'imputer sur ce compte la charge définitivement constatée de l'opération de dégagement gratuit des prêts sur gages. Cependant, puisque le coût de cette opération avait été intégralement provisionné dans les comptes 2011, cette charge est intégralement compensée par une reprise de provision en produits (chapitre 78) d'un montant équivalent.

Les frais divers de gestion (chapitre 66) sont abondés de 60.000 € pour couvrir des frais d'indemnisation supérieur à l'estimation initiale.

Les frais financiers sont ajustés de 1,4 M€ en charges et de 1,9 M€ en produits. Il s'agit principalement des frais financiers liés aux opérations de refinancement de CMP-Banque (900 K€ en charges et en produits puisque CMP-Banque rembourse ces frais à l'établissement public). Par ailleurs, le Crédit Municipal maintient également un volant de liquidités supérieur à ses besoins. Ces liquidités sont replacées et génèrent des produits financiers supérieurs aux charges complémentaires qu'elles supposent (1 M€ de produits et 500 K€ de charges).

Section d'investissement

La section d'investissement est modifiée pour tenir compte d'opérations financières avec CMP-Banque.

Une somme de 45 M€ est inscrite en dépenses (chapitre 16) et en recettes (chapitre 27) pour comptabiliser le remboursement en capital de prêts antérieurement contractés par le Crédit Municipal pour le refinancement de sa filiale.

Par ailleurs, la décision modificative vise également à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de nouveaux prêts contractés par l'établissement public pour assurer le refinancement de l'activité de CMP-Banque. Ainsi, la section d'investissement est modifiée en dépenses (chapitre 27) et en recettes (chapitre 16) du montant du capital emprunté, soit 25 M€.

L'ensemble de ces mouvements est retracé en annexe 2 de la présente communication.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Le Maire de Paris